

A herd of brown cows is grazing on a lush green mountain slope. In the background, there is a large, conical stone structure, possibly a haystack or a traditional mountain shelter. The landscape is rugged and mountainous, with rocky terrain and patches of snow in the distance.

L'agriculture à Haute
Valeur Naturelle :
mieux la (re)connaître
pour mieux
l'accompagner

Xavier Poux
Blandine Romain
European Forum on Nature Conservation
and Pastoralism



Forum Européen sur la Conservation de la Nature et le Pastoralisme

European Forum on Nature Conservation and Pastoralism

Le Forum Européen pour la Conservation de la Nature et le Pastoralisme remercie le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire pour son soutien intellectuel et financier pour la réalisation de ce document.

Les rédacteurs remercient également les relecteurs suivants pour leurs amendements et conseils : Guy Beaufoy, Julie Bertrand, Aline Cattan, Alain Peeters et Hélène Souan.

Les vues exprimées n'engagent que les auteurs.

Date de publication : mars 2009



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement du territoire

Présent
pour
l'avenir



Race bovine tarentaise.
© INRA - Gérard Grosclaude

SOMMAIRE

<i>Sommaire</i>	<u>1</u>
<i>Introduction</i>	<u>1</u>
I. Pourquoi ce document ?	<u>2</u>
II. L'agriculture HVN : quand agriculture rime avec biodiversité	<u>3</u>
<i>Première partie : comprendre les caractéristiques de l'agriculture HVN</i>	<u>5</u>
I. Les principes écologiques de l'agriculture HVN	<u>6</u>
II. Les bases techniques de l'agriculture HVN : une agriculture extensive	<u>9</u>
III. Les différents types d'agriculture HVN	<u>13</u>
IV. Comment caractériser l'agriculture HVN ?	<u>17</u>
V. Les entreprises de cartographie de l'agriculture HVN et leurs difficultés en fonction des types	<u>20</u>
<i>Deuxième partie : intervenir pour l'agriculture HVN</i>	<u>23</u>
I. Un objectif politique à la fois ancien et en émergence	<u>24</u>
II. Pourquoi et comment préserver l'agriculture HVN ?	<u>28</u>
III. Une nécessaire montée en puissance des instruments politiques en faveur des exploitations HVN	<u>31</u>
<i>Conclusion : Une nouvelle manière d'envisager les relations agriculture et biodiversité</i>	<u>35</u>
I. Retrouver une ambition pour la biodiversité	<u>36</u>
II. Une vision dynamique et prospective	<u>37</u>
<i>Pour en savoir plus...</i>	<u>39</u>
<i>Abréviations</i>	<u>40</u>

INTRODUCTION



Marais de Retz. © INRA - Jacqueline NIORE

I. Pourquoi ce document ?

Le concept d'agriculture à Haute Valeur Naturelle est apparu au début des années 90, dans un cercle de réflexion impliquant des membres actifs de l'*Institute for European Environmental Policy* (IEEP Londres), du WWF Royaume-Uni et de l'*European Forum on Nature Conservation and Pastoralism* (EFNCP). Ce cercle regroupait des écologues, des agro économistes et des spécialistes des politiques agri environnementales, impliqués dans la sauvegarde d'un oiseau sur le terrain : le crave à bec rouge. Ils ont mis en évidence que la biologie de cet oiseau dépendait du maintien de pratiques agricoles et pastorales lui ménageant les espaces et les espèces dont il avait besoin, et donc plus largement des systèmes de production correspondants. Le constat que ce cas particulier pouvait être étendu à une plus large gamme de situations, dans toute l'Europe, a donné naissance à l'idée d'agriculture à Haute Valeur Naturelle (HVN dans la suite du document).



Crave à bec rouge. © Eric Bignal

La conservation du crave à bec rouge a conduit à considérer les relations qui lient cette espèce au fonctionnement des systèmes agricoles auxquels elle est associée : c'est l'origine du concept d'agriculture HVN dans les années 1990.



L'habitat du crave à bec rouge, Islay, Écosse. © Eric Bignal

Aujourd'hui, le concept d'agriculture à Haute Valeur Naturelle fait partie des critères retenus par la Commission Européenne pour évaluer le programme de développement rural en cours (2007-2013). C'est également un critère d'attribution des fonds. Ces injonctions administratives invitent les États Membres et les différents réseaux ruraux à s'intéresser à la contribution des plans de développement ruraux (PDR) à la bonne gestion des zones à Haute Valeur Naturelle. Dans une optique d'évaluation des PDR sous cet angle, la question porte notamment sur la définition d'indicateurs pertinents.

Pour autant, force est de constater que l'agriculture à Haute Valeur Naturelle reste mal connue des acteurs européens et nationaux, au-delà d'un cercle d'experts impliqués sur la question depuis plusieurs années. Le risque existe donc que ce concept se retrouve enfermé dans une approche « experte », les indicateurs n'étant alors mobilisés que pour répondre à une attente formelle d'évaluation.

Or les indicateurs sont censés rendre compte d'objets concrets, tangibles. En l'occurrence, des systèmes agricoles associés à une forte richesse biologique. Ce n'est pas, en soi, un chargement animal par hectare qui justifie une politique en faveur de l'agriculture HVN, mais la valeur biologique et culturelle qui y est associée, telle qu'elle s'incarne dans les différents territoires européens.

Dès lors, notre propos est de donner à voir et à comprendre ce qu'un terme repris dans une législation européenne embrasse en réalité : des espaces, des espèces, des techniques et des hommes pour lesquels valoriser la nature se fait au quotidien, et souvent indépendamment de leur connaissance du terme « HVN ». Celui-ci leur offre un étendard pour qu'ils puissent se retrouver derrière un projet commun. Dans cette optique, l'agriculture à Haute Valeur Naturelle n'est plus exclusivement l'affaire de Bruxelles, elle devient un projet à porter par l'ensemble des acteurs pour qui la biodiversité liée à l'agriculture est une richesse.

Enfin, *last but not least*, ce document vise à combler un manque : celui de publications en français sur un concept en émergence au plan européen.

II. L'agriculture à Haute Valeur Naturelle : quand agriculture rime avec biodiversité

Il est des espaces agricoles où la perception du paysage s'accompagne de la perception sensible d'une vie foisonnante. L'observateur embrasse alors d'emblée une grande variété d'espèces de fleurs, d'arbres et d'arbustes. Qu'il s'attarde un peu, et il entendra – ou verra, s'il est plus patient et expérimenté – des insectes, oiseaux et batraciens. S'il se met à fouiner un peu sous les feuilles et dans les prairies, il dérangera une multitude d'invertébrés qui composent la faune du sol. Cette évocation traduit la face sensible de la biodiversité. Si ce dernier mot peut être difficile à définir sur un plan général, un paysage agricole riche en biodiversité en est sans aucun doute une expression concrète.

À l'inverse, point besoin de s'étendre sur la situation symétrique : des paysages agricoles homogénéisés, réglés au cordeau, qui ne ménagent pas de place pour des espèces sauvages. Si on peut y « prendre l'air », on n'a pas le sentiment de « baigner dans la nature », malgré les fleurs de bord de champ qui parviennent à percer çà et là dans les espaces interstitiels.



Ces lignes introductives sont une manière de rappeler ce que tout texte portant sur les relations entre agriculture et biodiversité pointe d'emblée : l'agriculture est ambivalente vis-à-vis de la biodiversité. Elle peut ménager et favoriser tout autant qu'elle peut détruire. Elle n'est ni « bonne », ni « mauvaise » par nature vis-à-vis de la biodiversité. Ce constat est maintenant largement partagé, mais il l'était assurément moins il y a 15 ans, quand « agriculture » rimait nécessairement avec « nature » chez les professionnels agricoles ou quand les termes s'opposaient tout aussi nécessairement chez les naturalistes.

Ainsi, nous voudrions insister sur le fait que cette relation « Agriculture » et « Biodiversité » ne se pose pas sur un plan général : elle se décline dans autant de situations locales qu'il convient d'analyser, et qui vont de diverses formes d'agriculture à Haute Valeur Naturelle à ce qu'il faut bien appeler des formes d'agriculture à faible valeur naturelle.

Les fromages et les vins français ont leurs Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) pour distinguer les meilleurs d'entre eux. Le label 'Agriculture Biologique' certifie des modes de production sans intrants de synthèse. Le projet d'ensemble du terme HVN est de caractériser et intervenir en faveur des systèmes agricoles qui ménagent voire favorisent différentes formes de biodiversité.



Prairie en Auvergne.
© INRA - Christophe Maître



À la base du concept d'agriculture HVN, il y a une perception de fleurs, de paysages, d'animaux dans des contextes géographiques caractéristiques.

Paysage de l'Extremadura (Espagne).
© Xavier Poux

PREMIÈRE PARTIE : COMPRENDRE LES CARACTÉRISTIQUES DE L'AGRICULTURE HVN



Paysage du Cantal. © INRA - Bertrand Nicolas

I. Les principes écologiques de l'agriculture HVN

L'agriculture HVN se réfère d'emblée aux habitats naturels et aux espèces sauvages qui ont constitué la base du concept de biodiversité dans les années 1990. Mais le concept HVN vise surtout à élargir les déterminants de la conservation de la nature, en replaçant les habitats et les espèces à conserver dans les systèmes socio-économiques et écologiques qui conditionnent leurs dynamiques.

Dans cette vision, nous pouvons proposer comme définition de l'agriculture HVN : une forme de mise en valeur agricole du milieu qui permet la présence dans l'écosystème exploité d'habitats naturels abritant un grand nombre d'espèces sauvages – dont les espèces auxiliaires ¹ – en co-existence avec les espèces domestiques.

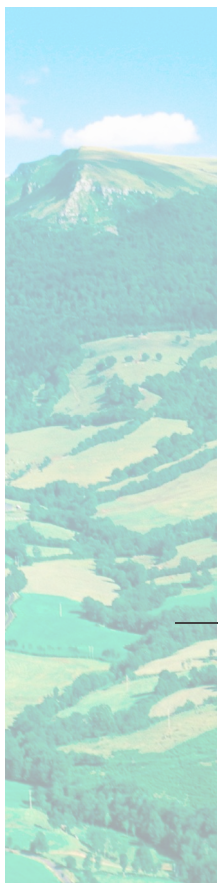
L'Agence Européenne de l'Environnement reprend la même idée quand elle définit les zones HVN comme celles *“où l'agriculture est une forme majeure (généralement dominante) d'utilisation de l'espace et où l'agriculture est à l'origine – ou est associée à – une grande diversité d'espèces et d'habitats et/ou à la présence d'espèces d'intérêt communautaire.”* (Andersen et alii 2003). On remarque que cette définition fait référence au cadre réglementaire de conservation de la nature, avec l'évocation des « espèces d'intérêt communautaire », sur lesquelles nous reviendrons.

La biodiversité associée à l'agriculture HVN s'appréhende à l'échelle d'un paysage agricole. Elle combine différents niveaux d'organisation spatiale auxquels appréhender les composantes de la diversité spécifique :

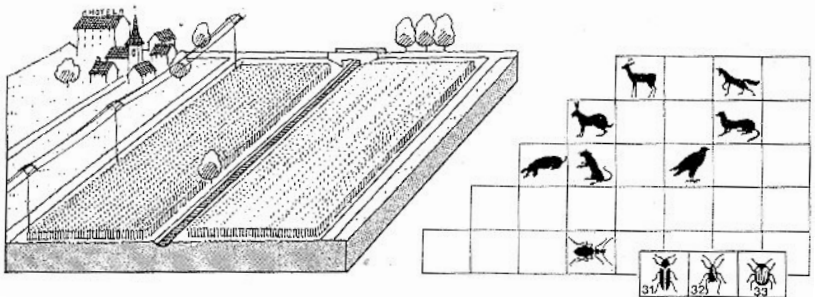
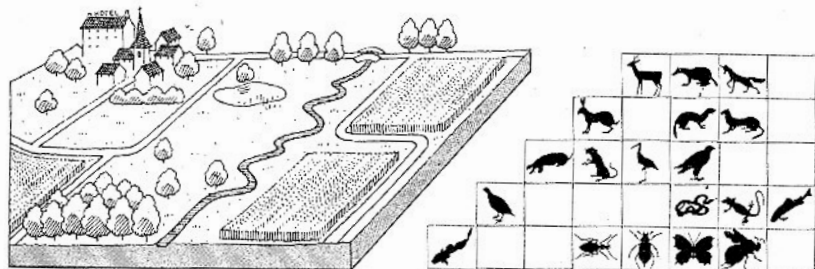
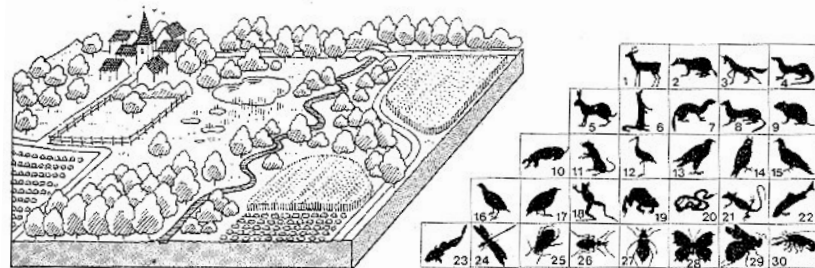
- La station, unité de base, abritant en son sein un grand nombre d'espèces peu mobiles (les écologues parlent de « biodiversité α » à cette échelle),
- Les réseaux de haies et les mosaïques de cultures, dont la diversité spatiale et l'existence d'espaces de transition à l'échelle d'un secteur assurent une plus grande diversité biologique (« biodiversité β »), typiquement exploitées par certains insectes ou oiseaux,
- La diversité des composantes du paysage dans son ensemble (« biodiversité γ »), assurant une biodiversité que l'on peut qualifier d'émergente, permettant l'expression des espèces valorisant différents habitats ou étant situées en haut d'une chaîne trophique complexe.

La spécificité de l'agriculture HVN est de préserver des habitats favorables à des espèces peu susceptibles de migrer entre éléments constitutifs d'un paysage (végétaux ou petits animaux d'aire spatiale réduite), autrement dit des éléments de biodiversité α . Ce niveau de biodiversité constitue le « socle » des systèmes

¹ – C'est à dire spontanées, mais qui favorisent la biologie des espèces domestiques.

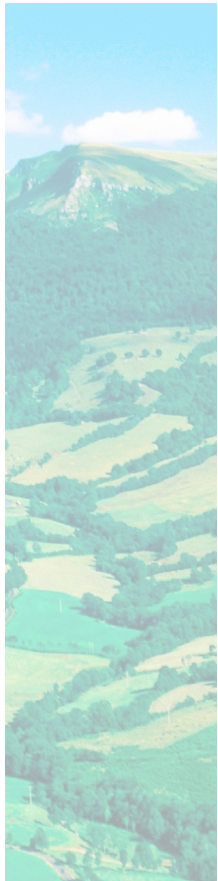


HVN, il en est souvent la marque la plus distinctive. Un réseau de haies (associé à une biodiversité β et γ) ne suffit pas à caractériser une agriculture HVN si les prairies qui les jouxtent n'abritent pas une flore et une entomofaune riches. Nous verrons dans la suite que ce « principe » d'ensemble se décline dans une grande variété de formes.



À l'échelle d'un paysage, la richesse en espèces sauvages d'une agriculture HVN (en haut) dépend à la fois de parcelles riches en espèces végétales et micro-animales ainsi que d'une diversité de formes agro-paysagères.

Source : présentation powerpoint A.Peeters au séminaire DIVA Rennes, octobre 2006, http://w3.rennes.inra.fr/sad/diva/colloque2006/presentations_liste.html



Un beau paysage bien vert ne suffit pas à caractériser une agriculture HVN : il faut aussi ici que les prairies accueillent une flore et une faune variées



© Xavier Poux

Agriculture, zones, exploitations à Haute Valeur Naturelle : quelques points de clarification

Le vocabulaire n'est pas complètement stabilisé dans le monde de l'agriculture HVN. La plupart des textes de l'Agence Européenne de l'Environnement mentionnent la protection des zones HVN (« *HNV areas* »), alors que d'autres - dont ceux de la Commission Européenne - parlent d'exploitations ou de systèmes agricoles (« *HNV agricultural systems* ») ou encore d'agriculture HVN (« *HNV farming* ») voire de surfaces ou terres agricoles HVN (« *HNV farmland* »). Cela entraîne des débats sur la finalité des politiques dédiées à la question HVN : faut-il soutenir des exploitations (ou des systèmes agricoles) ou bien des zones ?

L'agriculture HVN s'appréhende à l'échelle d'un paysage agricole dont les limites spatiales constituent une « zone HVN », d'amplitude variable mais suffisante pour permettre l'expression d'une biodiversité qui ne se résume pas à quelques éléments isolés. Le caractère HVN d'une zone dépend d'une densité suffisante de surfaces HVN, gérées par des exploitations HVN. Réciproquement, une exploitation agricole ne peut être qualifiée de HVN qu'à la condition d'être intégrée dans une zone HVN.

Précisons qu'au sein d'une exploitation HVN, toutes les surfaces ne sont pas nécessairement support de biodiversité α : certaines surfaces peuvent être intensifiées. À l'échelle du système de production dans son ensemble, ce qui compte est de préserver une forte proportion de surfaces extensives, HVN, qui sont la marque de l'agriculture du même nom.

Sur le plan de l'intervention politique, l'enjeu est donc double : se concentrer sur les zones HVN, tout en ne favorisant que les exploitations qui contribuent effectivement au maintien de la biodiversité.

La deuxième partie du document détaillera ces enjeux.

II. Les bases techniques de l'agriculture HVN : une agriculture extensive

Le principe fondamental de l'agriculture HVN repose sur le fait de produire avec très peu d'intrants (fertilisants de synthèse ou organiques et produits phytosanitaires), sur une fraction importante de la surface agricole exploitée, tout en assurant un équilibre et une bonne gestion d'ensemble de l'agro écosystème.

Deux précisions à ce principe général s'imposent :

- la « fraction importante de SAU » gérée extensivement (c'est-à-dire sans intrant) est une notion relative. On peut cependant en donner un ordre de grandeur en s'appuyant sur la récente expertise scientifique collective de l'INRA sur « agriculture et biodiversité », qui précise que le seuil minimal en végétation semi-naturelle nécessaire pour atteindre une richesse biologique d'ensemble est de 20 à 30%.
- En revanche, la notion de « très peu d'intrants » s'entend ici dans l'absolu. Par exemple, il ne s'agit pas tant d'apporter moins d'azote qu'en agriculture conventionnelle que d'apporter un niveau d'azote, nul ou faible, qui garantisse une richesse floristique (cf. l'encadré ci-dessous). Il est en outre nécessaire de ménager des espaces sans apport de produits phytosanitaires.

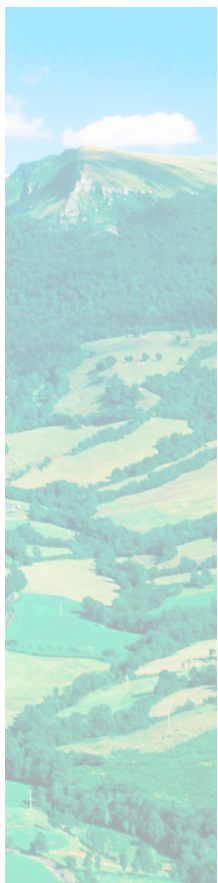
Pourquoi un niveau d'intrants nul ou très faible est nécessaire à l'expression d'une biodiversité α ?

– La notion de végétation semi-naturelle –

Les écologues ont montré que la richesse floristique d'une prairie naturelle était directement influencée par le niveau de fertilisation. Au-delà d'un certain seuil, les espèces susceptibles de valoriser plus vite et mieux l'azote concurrencent les autres et empêchent leur plein développement. *A contrario*, une prairie non fertilisée (ou très peu) est susceptible de révéler une grande diversité de plantes (mono et dicotylédones) tirant chacune parti des potentialités du milieu. Cette diversité spécifique sera le plus souvent associée à une diversité fonctionnelle et structurelle (par exemple, des plantes de petite, moyenne et grande taille qui favorisent une diversité d'insectes).

Pour rendre compte de cette régulation naturelle des populations en fonction des concurrences trophiques, les écologues parlent de végétation semi-naturelle (le préfixe « semi- » soulignant l'idée que les milieux considérés sont exploités par des agriculteurs). En Europe, cette végétation semi-naturelle est constitutive de nombreux habitats riches en biodiversité.

Si l'azote est un facteur important pour expliquer la biodiversité d'une prairie, il n'est pas le seul : il faut aussi considérer les pratiques de fauche et/ou de pâturage (pression globale et instantanée notamment). Ce constat s'applique également à d'autres composantes de la végétation semi-naturelle (par exemple, l'intensité d'exploitation des haies).

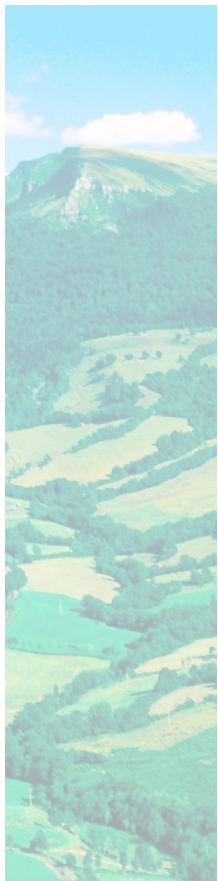


Cette capacité à produire « à bas niveau d'intrants » a des conséquences sur la logique de l'ensemble du système de production.

La première est de **valoriser des espaces susceptibles de boucler leurs cycles de nutriments de manière autonome**. On trouvera dans cette catégorie l'ensemble des formations végétales permanentes – prairies, pelouses, arbustes et formations buissonnantes, arbres fruitiers,... – dont la diversité floristique (et notamment la présence de légumineuses) et la capacité des racines à puiser les nutriments dans la roche mère contribuent à entretenir la fertilité naturelle des sols. Ces formations constituent la végétation semi-naturelle dont il a été question précédemment ou, encore, ce que les géographes agraires appellent le saltus (cf. le schéma ci-après). Les nutriments absorbés par cette végétation semi-naturelle peuvent être transférés sur les terres cultivées (l'ager) via la fumure animale. Un minimum de saltus apparaît nécessaire comme source de fertilité naturelle. Précisons que la présence de saltus ne suffit pas à elle seule pour qualifier une agriculture HVN. Les pratiques mises en œuvre (densité de pâturage, modalités de fauche...) influencent également la qualité biologique du milieu.

La deuxième conséquence est la **mobilisation d'une diversité d'espèces**, pour gérer les risques climatiques et sanitaires, en l'absence de produits phytosanitaires notamment. Cette diversité s'exprime à divers niveaux : diversité des plantes d'une prairie, diversité des rotations et des variétés mobilisées, diversité des espaces valorisés dans le paysage pour répartir les risques (étagement des parcelles). On évoquera également la diversité des auxiliaires de cultures impliqués dans la régulation d'ensemble des populations de parasites et la pollinisation, qui mobilisent des éléments paysagers constituant des habitats favorables à proximité des parcelles cultivées (haies, alignements d'arbres, etc.).

Savoir produire durablement en valorisant l'écologie d'un paysage suppose des savoir-faire et des capacités d'observation et d'adaptation qui font de l'agriculture HVN une agriculture complexe. Cela explique la forte représentation, au sein des systèmes HVN, d'exploitations dites « traditionnelles », qui ont eu le temps d'établir des équilibres agro-écologiques, en harmonie avec le patrimoine génétique domestique et sauvage présent dans une zone géographique donnée.



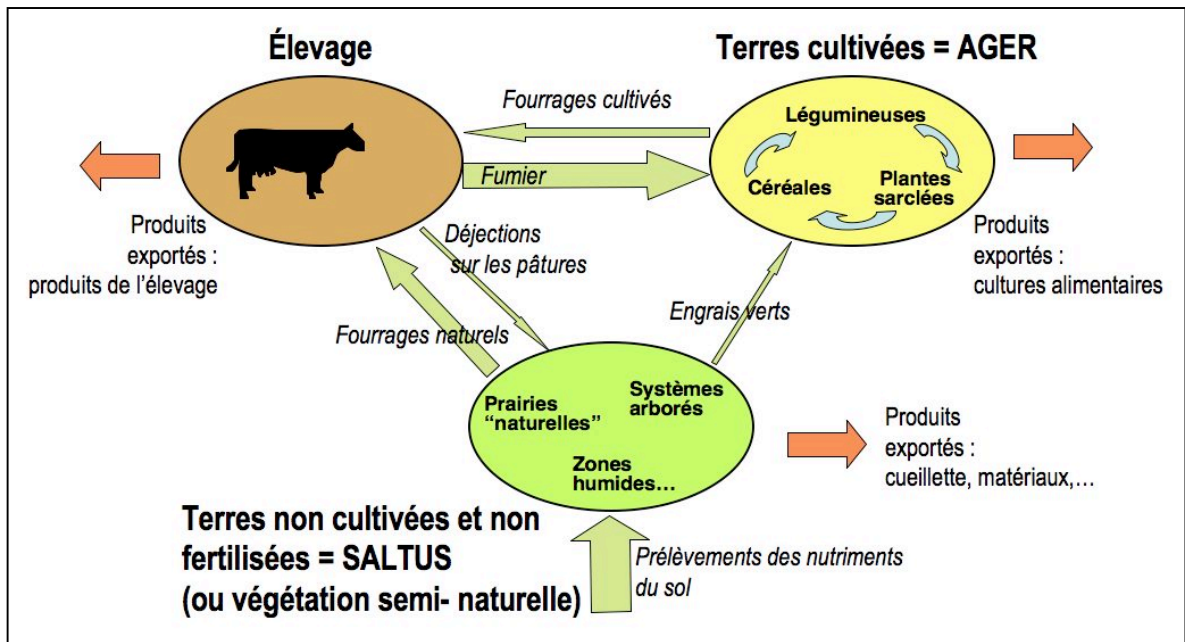


Illustration des transferts de fertilité et des flux physiques au sein d'une exploitation archétypale de polyculture élevage.

Les systèmes de production HVN reposent sur un fonctionnement complexe, assurant de nombreux transferts de fertilité (en vert clair) pour produire des biens valorisés par l'homme (en orange). Les proportions d'ager et de saltus peuvent être très variables, depuis des systèmes polyculture-élevage qui combinent ager et saltus, comme indiqué sur le schéma, à des systèmes pastoraux ou de culture pérenne (dont le schéma ci-dessus ne rend pas compte), qui reposent eux entièrement sur le saltus. Plus récemment, des formes de saltus sous forme de surfaces enherbées pérennes ou de « jachères fixes » ont fait leur apparition dans des systèmes végétaux.

Agriculture biologique et agriculture HVN

À strictement parler, les deux qualificatifs ne se recoupent pas nécessairement dans la mesure où des formes d'agriculture biologique (AB) sont compatibles avec une fertilisation organique importante, voire une spécialisation dans certains cas extrêmes. Réciproquement, des formes d'agriculture conventionnelle peuvent être à HVN en combinant des territoires gérés extensivement et d'autres intensivement (par exemple, des prairies humides peu fertilisées associées à des prairies de fauche de fond de vallée très fertilisées). En tout état de cause, ce qui est qualifié par les deux termes n'est pas identique : un mode de production certifié dans le cas de AB ; une qualité en matière de biodiversité pour le cas du qualificatif HVN.

Cela étant, il est clair que les exploitations en agriculture biologique, dans la mesure où elles exploitent des surfaces en saltus, présentent des caractéristiques très favorables pour être HVN en partageant le fait de ne pas recourir à des intrants de synthèse, et en particulier de produits phytosanitaires.

Agriculture HVN et HVE

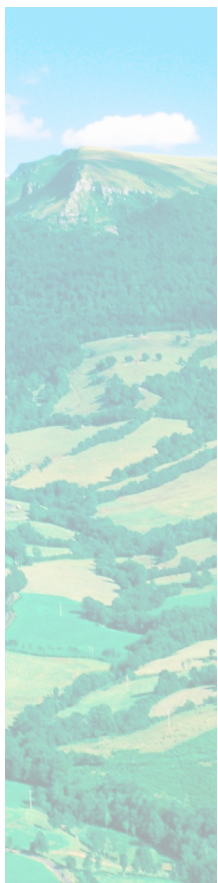
Le Grenelle de l'environnement définit l'agriculture à Haute Valeur Environnementale (HVE) comme étant le « niveau » le plus élevé dans le cadre de la certification environnementale.

La proximité des intitulés et des sigles – HVN et HVE – pourrait être source de confusion conduisant à assimiler les deux labels.

Pourtant, les deux démarches ne coïncident que partiellement et, en tout état de cause, ne procèdent pas de la même approche. La principale différence porte sur l'entrée privilégiée et le niveau d'analyse considéré : l'agriculture HVN part de la biodiversité associée aux espaces agricoles à large échelle et, dans son principe même, repose sur une « obligation de résultats » en termes de biodiversité. Si la fraction importante de végétation semi-naturelle et l'extensivité des pratiques sont les critères centraux de l'agriculture HVN, la démonstration du lien entre les pratiques et la présence d'une richesse biologique reste à établir dans tous les cas ; l'approche peut ainsi être qualifiée d'« ascendante », partant de la biodiversité.

L'agriculture HVE part, elle, de pratiques supposées globalement favorables à la biodiversité et, plus globalement, à l'environnement (son spectre est plus large). Elle procède d'une « obligation de moyens » en termes d'éléments structurels au niveau du système de production, conformément à un objectif de certification à cette échelle et définie sur une base nationale unifiée. Sur le plan du contenu, le critère portant sur la part de surfaces en « infrastructures agro-écologiques » (ramenée à la SAU) se rapproche de la part en végétation semi-naturelle de l'agriculture HVN. Si l'on se réfère par exemple à l'expertise scientifique collective de l'INRA sur « agriculture et biodiversité », le seuil minimum est de 25% pour garantir une réelle richesse biologique.

Rien ne permet de préjuger du degré de convergence entre deux concepts encore en voie d'opérationnalisation au moment où ce texte est écrit : la plupart des exploitations HVE vont-elles être situées dans les zones HVN ? Les critères HVN seront-ils redondants avec les HVE ? Seule une évaluation à l'aune de la contribution effective de l'agriculture HVE à la biodiversité permettra de répondre à la question. Autrement dit : les obligations de moyens rencontreront-elles celles de résultat ?



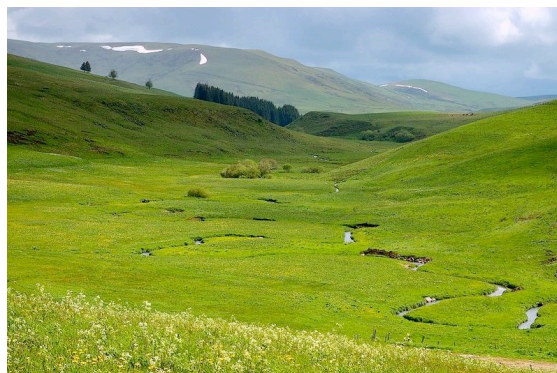
III. Les différents types d'agriculture HVN

Les principes d'ensemble de l'agriculture HVN exposés précédemment se déclinent dans autant de situations qu'il y a de contextes agro-écologiques.

Pour appréhender ce monde complexe, l'Agence Européenne de l'Environnement propose trois grands types de systèmes agricoles HVN dans son étude de 2004, dont nous adaptons ici légèrement les définitions :

Type 1 : les systèmes dont le fonctionnement agro-écologique d'ensemble repose sur une **valorisation très extensive de grands ensembles en végétation semi-naturelle**, constituant la majeure partie de la surface agricole exploitée : prairies, alpages, pelouses, garrigue...

Des éléments fixes du paysage (arbres isolés, haies, murets secs...) peuvent s'insérer dans la matrice de végétation semi-naturelle.



Cézallier © Emmanuel Boitier
(<http://www.trekearth.com/gallery/Europe/France/photo388769.htm>)

Type 2 : les systèmes dont le fonctionnement repose sur une **fraction en végétation semi-naturelle significative** et une **mosaïque paysagère complexe**, au sein de laquelle cohabitent souvent des formes d'utilisation plus intensives de l'espace – dont des surfaces cultivées – et des formes plus extensives (dont la végétation semi-naturelle).



Perche © Xavier Poux

Type 3 : les systèmes dont la valeur naturelle, à la différence des deux précédents, ne repose pas tant sur une fraction significative en végétation semi-naturelle, mais sur une **diversité paysagère** (et l'existence d'éléments paysagers clés) ainsi que la **mise en œuvre de pratiques adaptées** à la présence d'espèces d'intérêt patrimonial marqué sur le plan écologique.



Un paysage favorable à l'ensemble des espèces d'oiseaux associés aux milieux cultivés © LPO Vienne

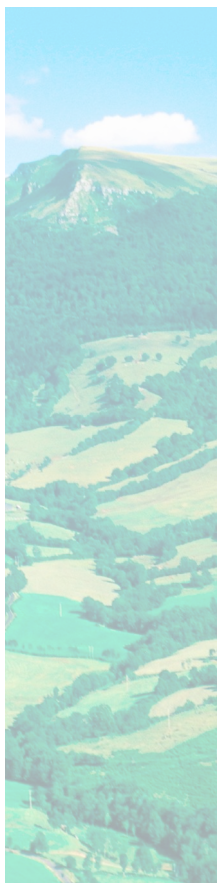
Ces archétypes sont proposés pour appréhender l'ensemble des grandes situations agro-écologiques associées aux différents systèmes HVN. Dans les faits, il faut considérer une variété de situations combinant les grandes variables explicatives que sont la végétation semi-naturelle et la diversité paysagère. Nous détaillons ici les trois grands types listés ci-dessus.

1) Les systèmes de type 1 : de grands espaces extensifs

La caractéristique principale des systèmes de type 1 est la dominance de la végétation semi-naturelle dans les paysages agraires. Le saltus représente le principal mode d'exploitation du milieu, alors que l'ager est marginal (mais les quelques points de SAU qu'il représente peuvent avoir une importance déterminante dans l'économie des exploitations, typiquement sous forme de fourrages intensifiés). L'élevage extensif est largement représenté dans ce type.

Les exemples typiques sont ceux des systèmes pastoraux valorisant les grands ensembles prairiaux ouverts sur les Causses, sur les coussouls de la Crau, dans les alpages ou dans les grandes prairies humides de plaine. Un mode de gestion extensif, par pâturage et/ou fauche, permet l'expression d'une biodiversité prairiale (de type α , si l'on reprend la classification proposée précédemment) sur de grands espaces. Si le paysage est ici homogène dans ses grandes formes, des variations topographiques et pédologiques, d'altitude et d'exposition peuvent induire une diversité stationnelle et, partant, de flore et de micro-faune. Cette hétérogénéité contribue à des formes de biodiversité β .

Mais le caractère ouvert et apparemment homogène des paysages n'est pas une règle pour ce type. L'hétérogénéité spatiale peut aussi procéder d'aménagements paysagers tels que des murets de pierre, des terrasses, des éléments arborés (arbres isolés ou alignements). Les systèmes agro-pastoraux des hautes Cévennes constituent un bon exemple de valorisation d'une diversité de formes de végétation globalement semi-naturelles (ce qui les rattache à ce premier type) dans un paysage complexe : parcours ovins sommitaux, prairies de fauche dans les parties plus humides, fruitiers et châtaigniers sur les pentes. Les bocages associés à de grands ensembles de prairies extensives, dans certaines montagnes humides ou en Basse Normandie, par exemple, sont un autre exemple. Cette diversité paysagère, combinée à une dominante semi-naturelle, est très favorable à l'expression de formes de biodiversité à différents niveaux d'organisation (α , β et γ).



2) Les systèmes de type 2 : une combinaison de végétation semi-naturelle et d'hétérogénéité spatiale comme support de biodiversité

À la différence du type précédent, les surfaces en végétation semi-naturelle ne constituent pas nécessairement la forme dominante d'utilisation de l'espace dans les systèmes de ce type. Pour donner un ordre de grandeur, elles peuvent représenter entre un quart et la moitié de la surface agricole utile : ce sont des éléments significatifs du paysage, mais combinées à des formes plus intensives d'espace (ager). On retrouve dans ce type des systèmes d'élevage plus intensifs que dans le type 1, mais aussi des systèmes de polyculture élevage ou de certaines cultures permanentes extensives (oliveraies par exemple).

Les éléments paysagers qui contribuent à la biodiversité dans ce type de systèmes HVN sont variés ; on peut les classer en trois grandes catégories :

- Éléments surfaciques : semi naturels (prairies, cultures permanentes non labourées et à bas niveau d'intrants (vignes, vergers haute tige), ou prés-vergers,...) ou intensifiés (cultures)
- Éléments linéaires : haies, alignements d'arbres, murs et murets, ripisylves,...
- Éléments ponctuels : mares, arbres isolés et bosquets, tas de pierres sèches,...

La richesse biologique de ces systèmes vient de la capacité de certaines espèces (oiseaux, insectes,...) à tirer profit de la co-existence d'espaces cultivés et d'espaces non cultivés, gérés de manière plus ou moins extensive (depuis les pâtures à génisses pâturées occasionnellement jusqu'aux prairies de fauche fertilisées), constituant des réservoirs d'espèces spontanées. La diversité même de ces espaces contribue à celle des espèces présentes et contribue alors à la mise en place d'un système trophique riche, notamment dans le règne végétal comme dans le règne animal : depuis les insectes jusqu'aux rapaces ou mammifères prédateurs. On retrouve dans ce fonctionnement d'ensemble les niveaux d'organisation de biodiversité α , β et γ .

Des formations végétales permanentes et des murets de pierre peuvent contribuer à l'agriculture HVN

Oliveraie traditionnelle, Andalousie. © Guy Beaufoy

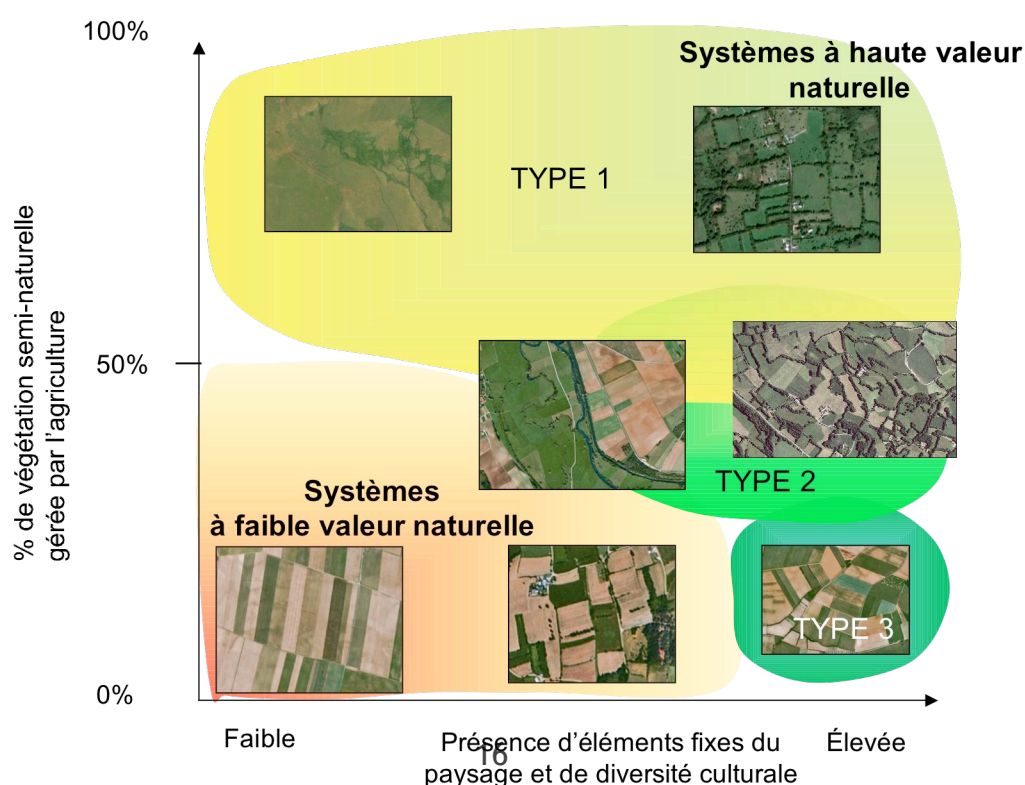


3) Les systèmes de type 3 : des pratiques localisées permettant la présence durable d'espèces remarquables

La présence significative de végétation semi-naturelle est le facteur clé pour les deux premiers types, qui constituent d'ailleurs la majeure partie des systèmes HVN. Cependant, dans certains cas la présence d'espèces remarquables ne requiert pas une telle condition, notamment dans un contexte de grandes cultures.

Ce sera le cas pour des espèces animales mobiles et peu dépendantes d'une grande richesse floristique d'ensemble : typiquement, des oiseaux et des mammifères susceptibles de migrer d'un habitat à l'autre. Pour permettre la présence durable de ces espèces animales, les paysages agraires doivent alors maintenir un minimum de surfaces non perturbées (qui peuvent représenter quelques points de SAU dont l'importance est cruciale) associées à une diversité de milieux cultivés. Des exemples emblématiques de ce type de situations sont ceux de l'outarde canepetière dans les paysages de grandes cultures de Poitou-Charentes, dont l'avenir dépend d'une surface minimale en luzerne estimée à 15 %, selon les travaux du CNRS de Chizé ou des cultures céréalières extensives du Luberon dans la mesure où elles accueillent des plantes messicoles.

Les trois grands types de systèmes HVN dépendent de la présence de végétation semi-naturelle et de la diversité paysagère, mais combinent ces critères de manière différente pour ménager des habitats riches en espèces. Le schéma ci-dessous vise à synthétiser la manière dont les trois types de systèmes HVN combinent ces deux critères. Les seuils de végétation semi-naturelle indiquent des ordres de grandeur.



IV. Comment caractériser l'agriculture HVN ?

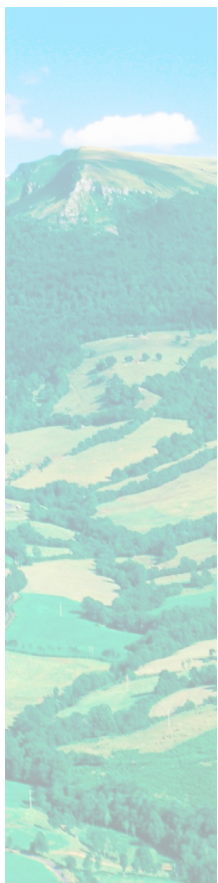
Les pages qui précèdent le montrent : l'analyse de la biodiversité associée à l'agriculture rentre mal dans des cadres rigides. Il n'existe pas de critères qui permettent de fixer une limite nette entre les systèmes à haute et ceux à faible valeur naturelle. En effet, l'influence du contexte environnemental et géographique est telle qu'une même pratique ou un même pourcentage de végétation semi-naturelle permettra une forte biodiversité d'ensemble dans un cas et pas dans l'autre. Dès lors, beaucoup est question de seuils, de limites, et s'il est aisé de saisir les extrêmes que sont des formes d'agriculture HVN d'une part et des formes à faible valeur naturelle d'autre part, il existe beaucoup d'intermédiaires entre les deux. Notre propos est ici de donner des repères pour caractériser l'agriculture HVN à différentes échelles.

1) Dans quelle perspective opérationnelle caractériser l'agriculture HVN ? À quelle échelle le faire ?

Cette question est sans doute la première à soulever dans une démarche de caractérisation de l'agriculture HVN. Jusqu'à présent, les publications européennes ont surtout pris la forme d'une série de cartes éditées par l'Agence Européenne de l'Environnement et le Centre Commun de Recherche d'Ispra (Italie), dans le but de donner à voir une enveloppe potentielle des grandes zones HVN (bien que les rendus cartographiques suggèrent une précision sans doute abusive au regard des données disponibles). Elles caractérisent ainsi des zones – et partant, des frontières – dans lesquelles la proportion d'agriculture HVN est élevée. Ces cartes sont ainsi utiles pour sensibiliser les acteurs publics à l'existence même de l'agriculture HVN et aux enjeux spatiaux et territoriaux qui y sont associés. À un niveau plus fin, elles le sont pour cibler et adapter les interventions sur des territoires à forte densité de végétation semi-naturelle gérés par l'agriculture.

Néanmoins, s'il s'agit de définir des critères opérationnels d'attribution d'aides, par exemple, de telles cartes ne sont pas suffisantes. En effet, afin d'éviter que des exploitations intensives à l'intérieur de zones à dominante HVN ne bénéficient de telles aides, il semble nécessaire de définir des critères au niveau de chaque exploitation potentiellement bénéficiaire. Dans cette optique, des critères non nécessairement cartographiables (au moins à grande échelle) peuvent être aussi pertinents, comme le faible niveau d'intrants utilisés et la présence d'éléments paysagers et de végétation semi-naturelle à l'échelle d'une exploitation. Réciproquement, on pourra également chercher à définir des critères à l'échelle de l'exploitation qui, en dehors des zones HVN désignées, permettent de distinguer des pratiques qui, si elles étaient généralisées à l'échelle d'une zone cohérente, pourraient déboucher sur sa requalification en zone HVN.

On voit qu'il n'est pas de réponse unique à la manière de caractériser les zones et exploitations HVN : il convient au préalable de clarifier l'intention et le niveau d'intervention auquel on se place. Cela étant, il reste nécessaire de préciser les critères à mobiliser pour une telle entreprise, ce à quoi que les paragraphes suivants s'attachent.



2) Les espèces et espaces qui font la « valeur » naturelle : l'entrée naturaliste

Le portage institutionnel du concept d'agriculture HVN à l'échelle européenne renforce implicitement une vision partielle selon laquelle les zones HVN seraient uniquement celles qui accueillent les espèces d'intérêt communautaire (au sens de leur statut de protection). Dans ce cas, la caractérisation de l'agriculture HVN revient à « scanner » les territoires à l'aune de critères définis au plan européen, en mobilisant des espèces indicatrices. Suivant les espèces, l'échelle pertinente de caractérisation est extrêmement variable : de la parcelle (pour une orchidée d'intérêt communautaire) au paysage (pour une chauve-souris) voire au-delà (pour les migrateurs), par exemple. Cette voie de caractérisation est celle entreprise par l'agence européenne de l'environnement, par exemple.

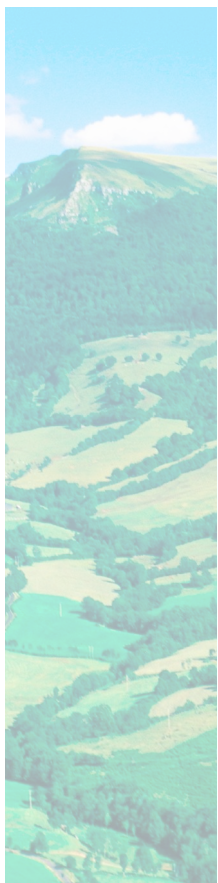
Cependant, si la présence d'une espèce d'intérêt patrimonial au niveau européen est souvent une condition suffisante pour caractériser un système HVN, elle n'est pas absolument nécessaire. La présence d'un grand nombre d'espèces peut contribuer à donner une valeur naturelle à un paysage agricole. Dans une vision complémentaire, un espace agricole possède une valeur naturelle du moment que des naturalistes reconnus et impliqués comme tels (ce qui comprend des cercles larges : académiques et/ou bénévoles) lui reconnaissent une valeur particulière. On peut finalement argumenter du fait que dès qu'un groupe constitué de naturalistes identifie qu'un habitat agro-pastoral est support d'une richesse biologique, il peut contribuer à le faire reconnaître comme étant HVN.

Dans cette entrée, les critères et outils de caractérisation sont ceux classiquement mobilisés par les naturalistes : inventaires spécifiques (à visée réglementaire ou non) et zonages d'habitats notamment. Sur cette base, la caractérisation de l'agriculture HVN consiste essentiellement à relier des espèces indicatrices à des caractéristiques agricoles.

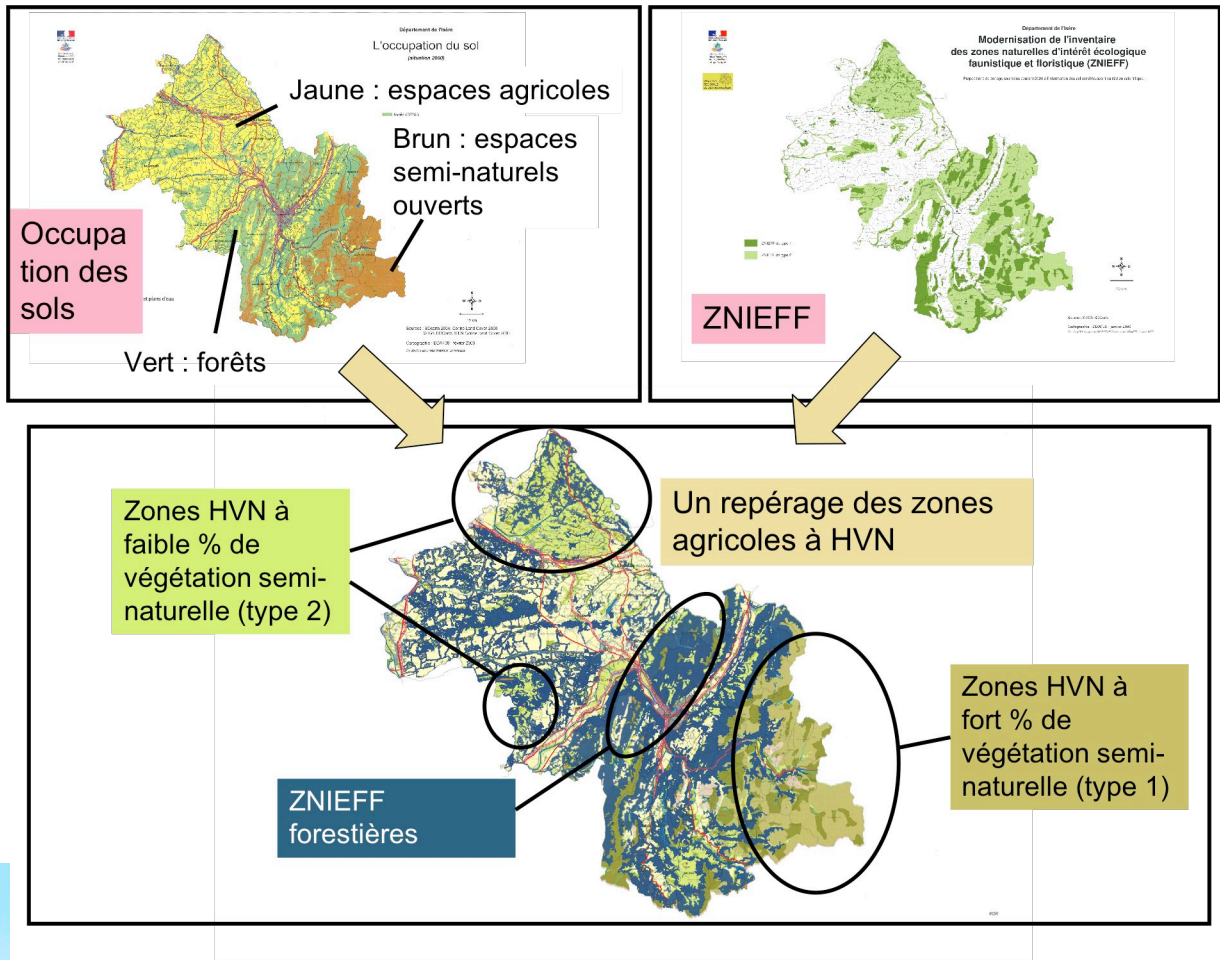
3) L'entrée agro-écologique

En l'absence d'inventaires naturalistes exhaustifs – notamment à large échelle – et de manière complémentaire, on peut également caractériser l'agriculture HVN en partant de descripteurs agricoles caractéristiques des habitats agro-pastoraux riches en espèces et validés par les naturalistes. On retrouve ici les descripteurs évoqués dans les pages qui précèdent : présence de végétation semi-naturelle, d'éléments fixes du paysage, indicateurs de formes d'agriculture à bas niveau d'intrants.

À des échelles englobantes, les bases de données mobilisables sont variées, mais il est rare que les indicateurs mobilisables dans les bases de données classiques – RGA, suivi d'occupation du sol comme Terruti, suivis PAC – soient directement adaptés à l'objectif de caractérisation des systèmes HVN. En particulier, les indicateurs de pratiques relatifs au niveau d'intrants mobilisés et/ou ceux relatifs à la présence d'éléments paysagers de petite taille (mares,

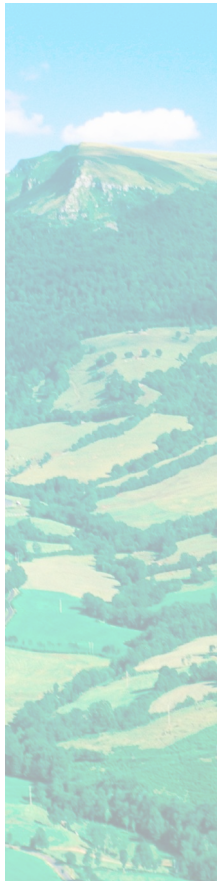


bosquets,...) et à leur gestion sont rarement disponibles. Dans les faits, les caractérisations entreprises reposent sur des extrapolations plus ou moins précises selon le niveau d'interprétation considéré : si les prairies permanentes peuvent être considérées comme étant probablement HVN dans les régions d'alpages (dans la mesure où elles ne sont pas fertilisées), l'extrapolation devient plus délicate à une échelle régionale voire nationale.



Pour repérer les zones HVN, un enjeu est d'analyser la mesure dans laquelle les inventaires d'espèces peuvent être corrélés à des habitats agro-pastoraux. La carte ci-contre propose un croisement entre les ZNIEFF et les modes d'occupation des sols à dominante « agricole » (en jaune) et « semi-naturelle » (en brun) dans le département de l'Isère. Les zones en bleu foncé sont celles boisées, en dehors de l'enveloppe agricole (source des cartes : DGEAF, DDAF de l'Isère).

Des approches complémentaires peuvent être envisagées à l'échelle de l'exploitation, mobilisant des méthodes d'évaluation agro-écologiques plus ou moins sophistiquées selon les moyens et les objectifs considérés.

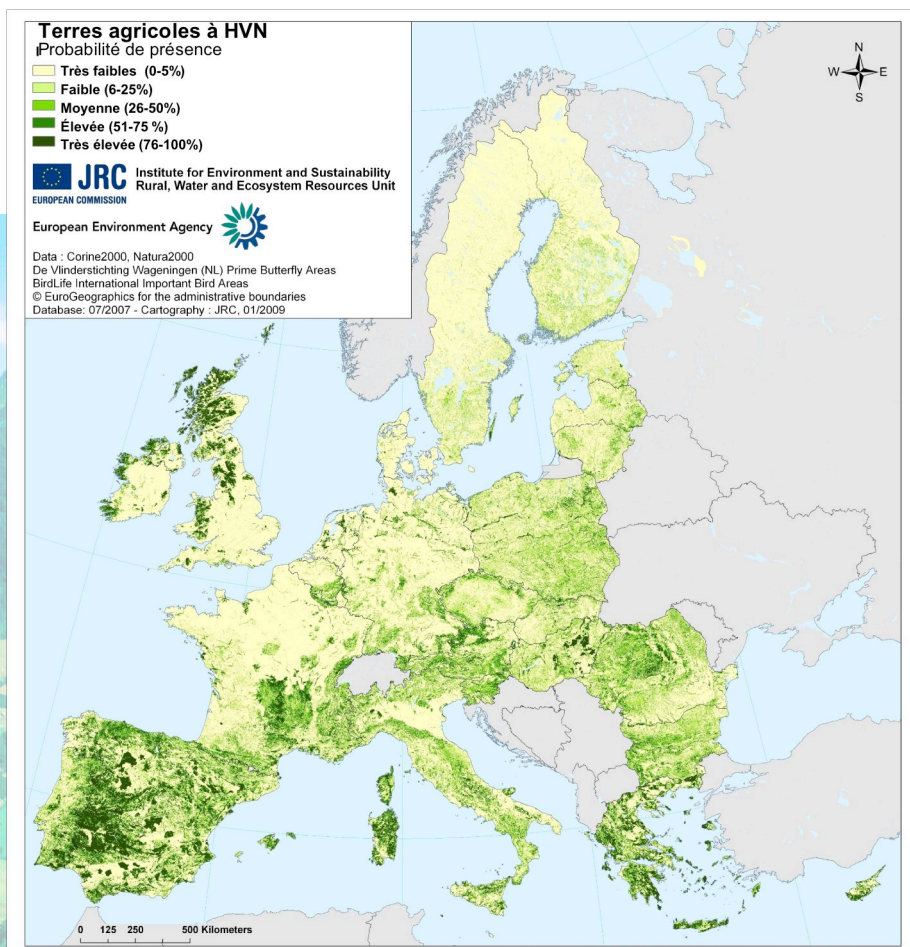


V. Les entreprises de cartographie de l'agriculture HVN et leurs difficultés en fonction des types

Les systèmes de type 1, reposant sur la gestion de grands espaces extensifs se repèrent le plus facilement : on pense ici aux cartes d'alpages et de parcours naturels ou aux grands ensembles semi-naturels agro-pastoraux repérés par des observatoires d'occupation des sols comme Teruti en France ou Corine Land Cover (CLC) en Europe et corrélés à des observations agricoles comme les recensements généraux de l'agriculture (RGA) ou les enquêtes départementales.

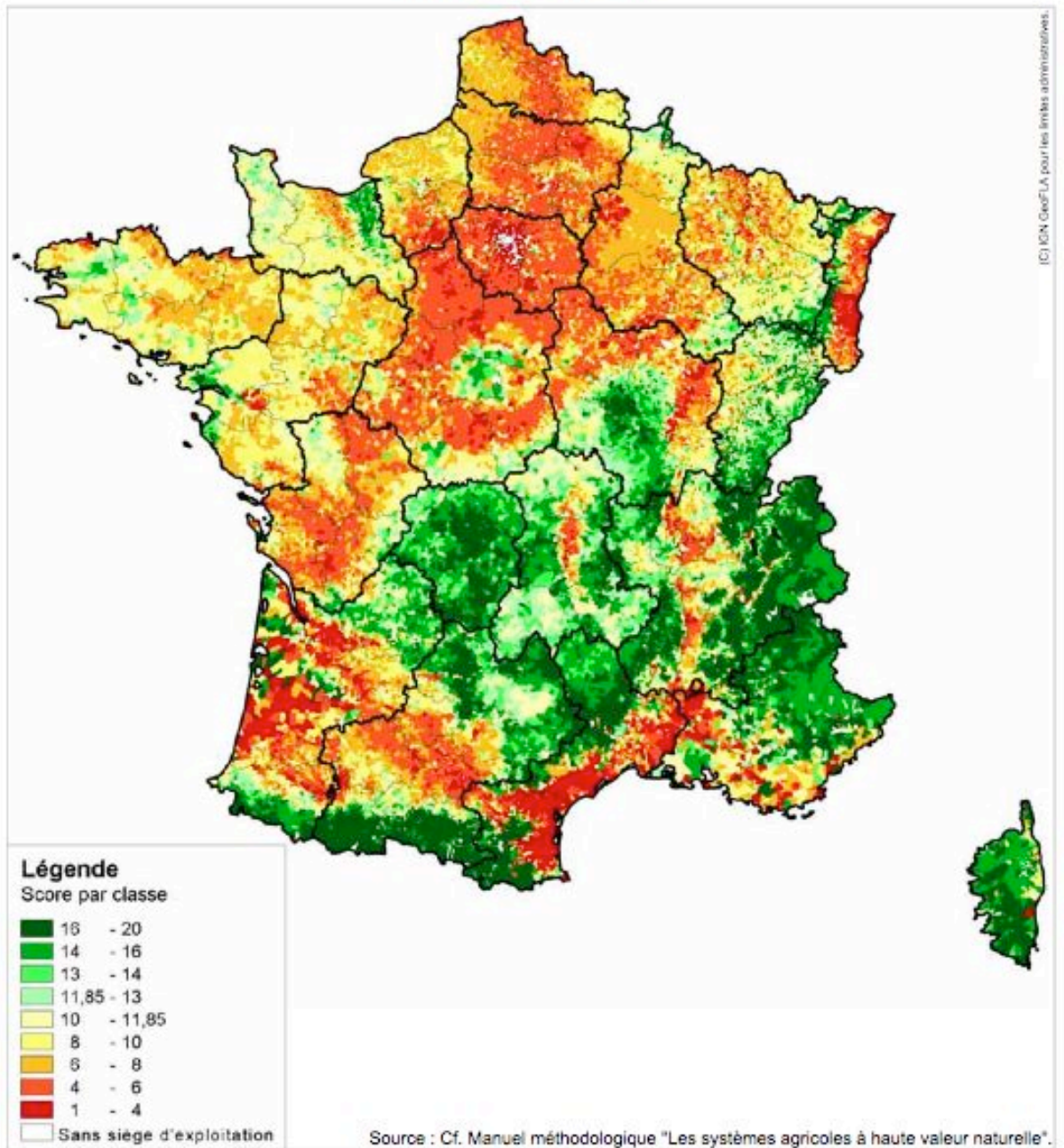
Ceux de type 2 sont plus difficiles à cerner dans la mesure où les éléments paysagers favorables à la biodiversité sont moins facilement appréhendés par les observatoires d'occupation des sols et que des critères qualitatifs plus fins (comme les modalités de gestion des terres agricoles dans l'espace) ne s'étudient pleinement que par des études de cas. On recourra ici au croisement plus systématique de données naturalistes et agricoles pour établir la relation entre agriculture et biodiversité.

Les systèmes de type 3 sont les plus délicats à appréhender, dans la mesure où la présence d'une ou plusieurs espèces ne suffit pas à elle seule pour identifier les pratiques agricoles clés pour leur maintien, souvent plus spécifiques que les principes d'écologie généraux qui régissent les deux premiers types et plus difficilement cartographiables.



La carte des zones HVN établie par l'Agence Européenne de l'Environnement et le Centre Commun de Recherche d'Ispra est essentiellement basée sur des critères d'occupation des sols (repérés par Corine Land Cover) et les zonages N2000. Cette approche permet essentiellement de repérer les grands ensembles ; la représentation suggère une précision sans doute abusive (version 2008, voir « pour en savoir plus » pour le lien Internet).

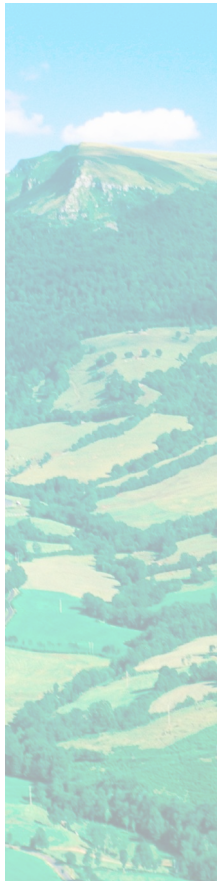
Carte 13 : Score de l'approche système agricole par commune en France en 2000



(C) 2006 Copyright, JRC-IES, MEDD, SOLAGRO.

Carte réalisée par SOLAGRO, Aout 2006.

La carte de l'agriculture HVN par communes, établie par Solagro pour le compte du Centre Commun de Recherche (JRC) d'Ispra, mobilise des critères agricoles recueillis à différents niveaux : moyenne des exploitations par commune (via le RGA de 2000), le département ou des zones intermédiaires. Là aussi, la précision n'est pas aussi élevée que suggéré par le rendu cartographique. Sous l'hypothèse de 25% de la SAU nationale en HVN, les zones HVN sont celles représentées en vert sur la carte, dont le score dépasse 11,85.



DEUXIÈME PARTIE : INTERVENIR POUR L'AGRICULTURE HVN



Gardiennage de chèvres laitières dans les Alpes de Haute-Provence.
© INRA - Michel Meuret

I. Un objectif politique à la fois ancien et en émergence

Le concept d'agriculture HVN percole dans le monde politique dès le milieu des années 90, et aboutit à l'intégration, en 2007, des zones HVN dans l'agenda communautaire. Cette section retrace les étapes de ce processus politique, encore en devenir.

1) 1995 – 2001 : l'apparition du concept dans les documents politiques internationaux

La *Stratégie Paneuropéenne de la Diversité Biologique et Paysagère*, adoptée en 1995, constitue un cadre pour la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité biologique (issue de la « conférence de Rio » en 1992) en Europe. Sous l'égide du Conseil de l'Europe et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, cette stratégie définit un cadre général d'intervention stratégique à l'adresse des institutions et des pays européens, qu'ils soient ou non membres de l'UE. Elle reconnaît la place centrale de l'agriculture dans l'objectif de maintien d'habitats riches en biodiversité, plus particulièrement via la préservation d'habitats « semi-naturels ».

En 1998, la *Stratégie Européenne pour la Biodiversité* de la Commission Européenne (COM (1998) 42) définit des objectifs généraux qui se déclinent dans différents secteurs économiques, au premier rang desquels l'agriculture. Ce document de cadrage établit comme second objectif « la conservation et l'usage durable des agro-écosystèmes », et décline dans le sous-objectif : « promouvoir et soutenir les systèmes agricoles à faible niveau d'intrants en particulier dans les zones à haute valeur naturelle ». On retrouve ici la traduction d'une recommandation faite dans l'ouvrage « the Nature of Farming »², publié trois ans plus tôt (et traduit en français en 1998 sous le titre « la Nature de l'Agriculture »). Cette stratégie prend corps lorsque le Conseil Européen de Göteborg, les 15 et 16 juin 2001, « décide [...] de mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, objectif qui devrait être atteint d'ici 2010, conformément au 6^{ème} programme d'action pour l'environnement ».

Ce cadre politique débouche en 2001 sur deux documents d'importance pour les HVN :

- Le Plan d'action en faveur de la diversité biologique dans le domaine de l'agriculture (COM (2001) 162), dans lequel on retrouve la déclinaison des objectifs HVN dans le secteur de l'élevage extensif et, fait significatif, le lien explicite à des

² — Beaufoy G., Baldock D., Clark J. (1994) *The Nature of Farming : low intensity farming systems in nine European countries*. Institute for European Environmental Policy, London.



instruments communautaires, comme les mesures agri-environnementales (MAE) ou les indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN).

- La Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur les informations statistiques nécessaires à l'élaboration d'indicateurs d'intégration des préoccupations environnementales dans la politique agricole commune (COM(2001) 144 final). Cette communication définit comme indicateur de suivi [indicateur n°26] les surfaces à haute valeur naturelle (herbages, etc...), mais sans fixer de cadre méthodologique très précis pour le définir et l'instruire. Cette communication fondera la démarche d'instruction des indicateurs d'intégration de l'environnement dans la politique agricole communautaire (programme IRENA), menée par l'Agence Européenne de l'Environnement.

2) Depuis 2003 : L'inscription des zones HVN dans l'agenda politique

En parallèle de divers travaux menés par l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE), la place des zones HVN a été récemment renforcée dans les orientations politiques européennes, communautaires et nationales.

Ainsi, *la résolution de Kiev* sur la biodiversité (21-23 mai 2003), issue de la cinquième conférence ministérielle pour l'environnement en Europe, et proposée par le Conseil pour la Stratégie Paneuropéenne pour la Diversité Biologique et le Paysage, statue : « Agriculture et biodiversité : d'ici 2006 l'identification de toutes les zones à haute valeur naturelle dans les écosystèmes agricoles devra être terminée, utilisant des critères reconnus. D'ici 2008, une forte proportion de ces zones devra faire l'objet de mesures favorables à la biodiversité dans le cadre des instruments du règlement rural (MAE, agriculture biologique) pour, entre autres, asseoir leur durabilité écologique et économique. » Les travaux de l'AEE s'inscrivent directement dans ce mandat.

Cette résolution se retrouve en droit communautaire dans *le règlement de développement rural* – Règlement (CE) n° 1698/2005. Le maintien des zones HVN est mentionné dans l'exposé des motifs ainsi que dans l'obligation d'évaluation : « Pour la première fois en 2010 et, par la suite, au plus tard le 1er octobre tous les deux ans, chaque État Membre présente à la Commission un rapport de synthèse portant sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de son plan stratégique national et de ses objectifs ainsi que sur sa contribution à la réalisation des objectifs stratégiques de la Communauté [dont le maintien des zones HVN]. Ce rapport [...] présente notamment les réalisations et les résultats des programmes de développement rural par rapport aux indicateurs définis dans le plan stratégique national. » Cependant la traduction opérationnelle de cette résolution reste floue puisqu'on ne retrouve mention des HVN que dans l'Article 41 du règlement, introduisant une aide aux « investissements non productifs dès lors qu'ils renforcent l'utilité publique d'une zone Natura 2000 ou d'autres zones à haute valeur naturelle à définir dans le programme ».



Néanmoins, les textes d'accompagnement du règlement – et notamment ceux du plan stratégique et des indicateurs d'évaluation mentionnés dans le règlement – sont plus précis. Ainsi, la proposition pour une décision du Conseil sur les lignes directrices pour le développement rural, Rapport d'évaluation d'impact (COM(2005) final), identifie l'indicateur proposé au titre de l'axe 2 « *terres agricole [et forestière] à haute valeur naturelle* ». Cet indicateur est choisi parmi 13 au même titre que l'évolution de la teneur en nitrates dans les eaux de surface et les eaux souterraines, la part de l'agriculture dans les émissions de gaz à effet de serre, la surface en agriculture biologique, la SAU en Natura 2000. En un mot, c'est un indicateur de premier rang. De même, l'orientation stratégique de la Communauté pour le développement durable (2007-2013) décision du Conseil du 20 février 2006 (2006/144/CE) note que « parmi les défis à relever, à côté de la mise en œuvre de N2000 [qui représentait 9,6% de la SAU française en mai 2007 d'après l'IFEN], les systèmes agricoles à haute valeur naturelle jouent un rôle important dans la préservation de la biodiversité et des habitats ainsi que dans la protection des paysages et la qualité des sols. Dans la plupart des États Membres, ces systèmes agricoles concernent entre 10 et 30% des terres agricoles. » Le règlement 1974/2006 définit l'indicateur de référence HVN "*terres agricoles et forestières à haute valeur naturelle*" et l'indicateur de résultat "*Maintien de l'agriculture [et de la foresterie] à haute valeur naturelle, mesuré à travers l'évolution des surfaces HVN en termes quantitatifs et qualitatifs*".

Les HVN sont ainsi une des trois « Orientations stratégiques de la Communauté concernant l'amélioration de l'environnement et des paysages » identifiée par l'Europe pour la programmation 2007-2013 : « *Afin de protéger et d'améliorer les ressources naturelles et les paysages des zones rurales de l'UE, les ressources allouées à l'axe 2 devraient contribuer à trois domaines prioritaires au niveau de l'UE : (1) biodiversité, préservation et développement des systèmes agricoles et sylvicoles à haute valeur naturelle et des paysages agricoles traditionnels ; (2) eau ; (3) changement climatique.* »

Les mesures disponibles au titre de l'axe 2 devraient être utilisées pour intégrer ces objectifs environnementaux. [...] et enrayer le déclin de la biodiversité d'ici 2010.



La place des HVN dans le PDRH : un critère d'évaluation global, un domaine politique en germe

En France, *le PDRH* mentionne les zones HVN comme objectif en matière de biodiversité (en sus des zones N2000 qui restent l'objectif principal) et définit deux mesures en leur faveur ; dans l'axe 2 (mesure 216) et l'axe 3 (mesure 323 : conservation et mise en valeur du patrimoine rural). Fin 2008 seules deux régions ont choisi de faire figurer l'une de ces mesures dans leur document régional.

D'une manière générale, les HVN sont évoquées au stade du diagnostic du plan stratégique national de développement rural 2007-2013. Les HVN seront un critère d'évaluation d'ensemble, y compris sur des mesures qui n'ont pas été conçues en leur nom : notamment les ICHN, la PHAE (Prime Herbagère Agro-environnementale) et, plus largement, l'ensemble des mesures de l'axe 2 du PDRH. Le référentiel national en matière de zones HVN sera une référence pour l'évaluation des mesures à un horizon très proche (l'année 2010) fixé par la Conférence de Göteborg et par le règlement de développement rural.

En 2008, rappelons que le bilan de santé de la PAC identifie la biodiversité comme l'un des « nouveaux défis » de l'agriculture européenne, ce qui permet une contribution européenne de 75 % des fonds libérés par la modulation affectés à cet objectif.



II. Pourquoi et comment préserver l'agriculture HVN ?

1) Une diversité de fonctions écologiques, économiques et sociales

Les zones à Haute Valeur Naturelle sont une composante essentielle de la biodiversité européenne, comme le reconnaît la résolution de Kiev évoquée plus haut. Le concept HVN est conçu pour refléter et reconnaître la contribution de certains systèmes agricoles au maintien d'habitats riches en biodiversité.

Mais outre les fonctions que l'agriculture HVN remplit en tant que support de biodiversité, il faut souligner qu'elle assure également une fonction de production et se positionne sur les marchés. Même s'il s'agit d'une agriculture peu productive à l'hectare, à faible niveau d'intrants, elle valorise des surfaces en végétation semi-naturelle, qui ne sont pas pour autant improductives.



Ces estives sont des terrains incultes, c'est-à-dire non cultivables, mais néanmoins productifs. Ce berger tire profit de surfaces HVN.

Berger dans les Monts Dore, Auvergne.
© Inra - Louis Vidal

Cette faible productivité à l'hectare apparaît comme une condition à l'expression d'une biodiversité au sein de l'espace agricole. Ce constat conduit à reconnaître l'importance de concevoir l'organisation des marchés de produits en Europe de manière à conserver des espaces peu productifs pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité associée aux espaces ouverts.

Par ailleurs, les systèmes HVN peuvent être sources d'emplois agricoles directs (ils sont souvent intensifs en main d'œuvre du fait de leur faible recours à des intrants chimiques) et indirects (via une valorisation touristique par exemple), ce qui est particulièrement important dans des zones rurales en difficulté.

De plus, les systèmes HVN sont associés à une diversité de paysages, ouverts pour la plupart, et sont par conséquent fondamentaux pour l'identité de certains territoires ainsi que pour l'attrait récréatif dont ils font l'objet.

Les landes en bord de mer, où paissent les moutons, sont emblématiques de l'île d'Ouessant.



Moutons d'Ouessant (Finistère).
© INRA - Florence Carreras

Les marais de Camargue sont, dans l'imaginaire collectif, associés au pâturage extensif par des troupeaux de chevaux ou de bovins à moitié sauvages.



Taureaux de Camargue.
© PNR de Camargue

2) Des systèmes menacés tantôt par l'intensification, tantôt par l'abandon

Si l'on considère le passé récent de l'agriculture européenne, on observe un mouvement de « céréalisation ». En effet, depuis les années 60, sous l'effet des progrès technologiques et de la politique agricole commune notamment, la part des surfaces en céréales en Europe a crû, alors que parallèlement celle des surfaces en prairie et autres fourrages (non céréalières) diminuait de façon constante. Aujourd'hui, les 2/3 des surfaces en céréales sont ainsi destinés à l'alimentation animale. Si l'on ajoute les prairies et autres surfaces fourragères, ce sont au total les 3/4 de la SAU européenne qui sont utilisés pour nourrir les animaux d'élevage.

Dans ce mouvement, la surface en prairies a diminué de 3,8 millions d'hectares en France depuis 1970. Au sein de cette enveloppe herbagère, la fraction de celles fertilisées et en fauche précoce n'a cessé de croître, alors que les prairies peu intensifiées ont vu leur part diminuer. Cette évolution de l'occupation du sol est le résultat de l'évolution des structures de production qui traduit une tendance globale à l'intensification de la production à l'hectare, associée à la substitution d'une part des herbivores par des granivores dans la consommation humaine de viande. Pour des raisons différentes, ce mouvement a également concerné d'autres composantes de l'agriculture HVN : intensification des cultures permanentes, arrachage des haies, etc.

Au niveau des exploitations, les systèmes de production extensifs, moins productifs par unité de surface, se sont trouvés marginalisés économiquement. Les économies permises par l'extensification n'ont que rarement compensé le moindre produit brut. Bien souvent, c'est l'agriculteur qui a « amélioré » sa prairie – voire qui l'a retournée – qui a pu racheter les terres de l'exploitant HVN.

Les dynamiques passées de l'agriculture européenne ont donc eu pour effet la régression des systèmes HVN. Et ceux qui subsistent semblent fragiles aujourd'hui, étant soumis à de grandes tendances :

- **L'intensification**, qui se traduit par une pression de pâturage plus forte, des apports plus importants d'engrais ou de pesticides, l'irrigation, de nouvelles variétés végétales (mais moins de variétés globalement), des races d'animaux sélectionnées moins nombreuses, une plus grande spécialisation



des exploitations et une simplification correspondante de l'occupation et de la gestion des terres.

- **La déprise agricole** suivie de la colonisation de formes de végétation auparavant ouvertes (essentiellement des prairies) par des arbustes, broussailles et forêts. Si, à court terme, l'embroussaillage peut parfois donner lieu à l'expression d'une nouvelle biodiversité, à long terme, le remplacement de l'agriculture HVN par la forêt conduit globalement à une perte de biodiversité associée aux milieux ouverts. En outre, les fonctions économiques et de paysage qui y étaient liés ne sont plus assurées.

Ces deux grandes évolutions ont entraîné par le passé une baisse importante de la biodiversité associée aux espaces agricoles. Pourtant, on estime que 50% des milieux riches en biodiversité en France sont encore aujourd'hui liés à l'agriculture. Dès lors, favoriser spécifiquement les systèmes agricoles à Haute Valeur Naturelle est incontournable pour contribuer à atteindre les objectifs internationaux et nationaux en matière de résorption de la perte de biodiversité d'ici 2010.

3) Maintenir les systèmes HVN existants et promouvoir leur développement

Pour le Forum, intervenir en faveur de l'agriculture HVN se décline selon deux objectifs politiques différents :



Prairie d'altitude dans les Alpes
© Blandine Romain

- **Maintenir l'agriculture HVN**, là où elle est menacée, en assurant les conditions de sa viabilité (pour éviter la déprise ou l'intensification), et la pérennité des pratiques agricoles « HVN » associées. Si les zones à forte densité d'exploitations HVN sont logiquement prioritaires, d'autres niveaux d'intervention sont à considérer.



Outarde Cannepetière dans le Maine et Loire
© Francis Cauet - LPO Anjou

- **Développer l'agriculture HVN** dans des zones où elle n'est plus présente. Ceci passe par la mise en place d'une surface minimale en végétation semi-naturelle et la réintroduction d'une diversité de couverts végétaux au sein d'une région. À une échelle plus fine, cela peut passer par l'adoption de pratiques favorables au maintien de certains habitats ou espèces.

III. Une nécessaire montée en puissance des instruments politiques en faveur des exploitations HVN

1) L'impact des politiques actuelles sur les exploitations HVN

Tant en France qu'en Europe, les exploitations HVN connaissent un déclin global, comme nous l'avons évoqué plus haut. Les causes de ce recul sont multiples, et il serait abusif de considérer les politiques publiques comme seules responsables de l'ensemble des problèmes rencontrés par les exploitations extensives. Des facteurs technologiques, économiques et juridiques de fond expliquent la spécialisation géographique et l'intensification de certaines exploitations et le recul d'autres.

Il n'empêche que les politiques publiques et la PAC en particulier, au regard des fonds qu'elle engage – environ 12 milliards d'euros pour l'ensemble de l'agriculture française – a un impact significatif, avec une dépense moyenne d'environ 16 000 euros par exploitation et par an. Dans certains secteurs géographiques et de production, les aides peuvent même représenter plus que le revenu disponible après déduction des charges.

L'évaluation d'ensemble des impacts de la PAC sur la biodiversité reste en grande partie à faire, d'autant que les réformes en continu n'en facilitent pas l'entreprise. On peut néanmoins faire valoir un bilan globalement insuffisant vis-à-vis des enjeux de biodiversité, qui s'explique par la combinaison des trois « paquets » d'instruments politiques qui ont un impact sur la biodiversité :

- les mesures spécifiquement dédiées à la gestion ou la restauration des espaces riches en biodiversité, essentiellement au sein de l'enveloppe des mesures agri-environnementales (MAE), ont des moyens financiers et d'accompagnement notoirement insuffisants au regard des enjeux qu'elles prennent en charge ;
- les mesures globalement « neutres » vis-à-vis de la biodiversité concernent une enveloppe globalement significative (les aides animales, les ICHN, certaines MAE et l'ensemble des aides découplées), mais les conditions d'attribution sont largement insuffisantes pour prévenir des évolutions problématiques, notamment en termes d'intensification. Les règles de conditionnalité et/ou les critères de chargement animal sont en général trop lâches pour garantir une gestion suffisamment extensive du milieu ;
- certaines mesures sont d'emblée problématiques pour la bonne gestion de la biodiversité, comme le maintien d'une partie couplée des aides pour le maïs ou l'irrigation, par exemple.

Au total, la principale critique que l'on peut faire vis-à-vis de la PAC est un profil d'ensemble insuffisant pour orienter les processus techniques et économiques



vers une agriculture plus compatible avec la gestion de la biodiversité. Il faut également considérer les impacts d'ensemble, quand certaines exploitations spécialisées situées dans des zones intensives en concurrencent d'autres à Haute Valeur Naturelle.

2) Spécificité de l'approche HVN en tant qu'objet politique

Dans la mesure où une grande partie des zones européennes riches en biodiversité fait l'objet de pratiques agricoles, il est nécessaire de permettre aux systèmes de production qui les mettent en œuvre d'évoluer tout en maintenant cette synergie. D'autre part, les objectifs européens de conservation de la biodiversité ne pourront être atteints par la seule protection d'habitats ou d'espèces spécifiques, sur des zones strictement définies et d'emprise spatiale limitée. Si de telles mesures restent incontournables, elles sont à plus long terme et plus large échelle insuffisantes, comme l'indique la Commission dans sa communication « enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà » (COM(2006)/216) : « *Natura 2000 et la conservation des espèces menacées ne seront pas viables à long terme sans un plus large environnement terrestre, marin et d'eau douce favorable à la biodiversité. Les principales actions sont les suivantes: optimiser l'utilisation des mesures disponibles dans le cadre de la réforme de la PAC, notamment pour prévenir l'intensification ou l'abandon des terres agricoles à haute valeur naturelle [...].* »

Ce constat invite à une révision des objectifs et instruments d'ensemble de la PAC et, plus globalement, de l'ensemble des pouvoirs publics, y compris les collectivités (y compris l'accompagnement, l'évaluation,...).



La prise en charge des enjeux associés à l'agriculture HVN invite à une révision profonde des politiques agricoles communautaires et nationales.

Réunion dans le cadre du bilan de santé de la PAC.
© CE - DG Agriculture

Concernant les objectifs : il ne suffit pas « d'aller dans le bon sens », alors que les forces politico-technico-économiques sont défavorables à la biodiversité. Par exemple, conserver une enveloppe globale en herbe à l'échelle nationale n'est pas suffisant si sa distribution spatiale est trop concentrée et si sa gestion est intensifiée, même de manière « raisonnée ». Il paraît donc nécessaire de définir des objectifs ambitieux et spécifiques aux espaces agricoles riches en biodiversité,

définissant des critères de résultat, au sein d'un dispositif décliné dans différents territoires et à différents niveaux. À ce titre, pour le Forum, le « recouplage » de certaines aides sur des critères de biodiversité (ce qui reviendrait à concevoir une forme de conditionnalité spécifique pour les zones HVN) constitue un horizon politique novateur et susceptible de refonder une action politique cohérente pour l'Europe, ses États membres et ses régions.

Concernant les outils, il est clair que différents niveaux d'ambition doivent être couverts. Mais globalement, il convient de renforcer financièrement et dans leur accompagnement les mesures très ciblées en faveur de la biodiversité, en élargissant leur champ d'intervention à la rémunération de services en matière de biodiversité (alors que les MAE restent en principe essentiellement compensatoires d'une perte de revenu supposée). Si les mesures de soutien directement néfastes à l'agriculture HVN doivent être abandonnées – et le mouvement de découplage en cours va dans ce sens – celles qui constituent le cœur des interventions en faveur de l'agriculture doivent intégrer des critères moins généraux et garantissant un meilleur maintien des habitats naturels favorables à la richesse biologique. *In fine*, les aides doivent être davantage ciblées spécifiquement sur les exploitations à Haute Valeur Naturelle.

Encadré : zones HVN et Natura 2000

Historiquement, le réseau Natura 2000 s'attache également à reconnaître et gérer la biodiversité à l'échelle européenne. Quelle est alors l'articulation entre les deux concepts ?

Tout d'abord, la délimitation des sites Natura 2000 définit un zonage qui aujourd'hui n'existe pas pour l'agriculture à Haute Valeur Naturelle. Le dispositif Natura 2000 s'attache en outre à conserver les espèces d'intérêt communautaire, et les habitats qui leur sont nécessaires ; le dispositif s'attache également à conserver les habitats naturels d'intérêt communautaire. En outre, Natura 2000 ne concerne pas – et loin s'en faut – que des habitats agricoles, même si ces derniers sont largement représentés dans l'ensemble des sites désignés (environ 1/3 des surfaces en France).

L'agriculture HVN comprend en principe les sites N2000 désignés, quand ils s'apparentent à des espaces agricoles. Les travaux de l'AEE de 2005 ont d'ailleurs inclus les sites N2000 dans leur cartographie. Cependant, dans les zones agricoles Natura 2000 où les populations sont en diminution, il n'est pas évident que l'agriculture soit HVN. D'autre part, l'enveloppe potentielle des zones HVN est plus large dans la mesure où elle intégrera :

- des zones riches en espèces et/ou en habitats naturels, même s'ils ne sont pas listés dans les annexes des directives ;
- et/ou des zones dans lesquelles les inventaires (ou plus prosaïquement les rapports de forces politiques) ne permettent pas d'établir un zonage pour Natura 2000, mais dont les caractéristiques agraires permettent de supposer une richesse biologique élevée.



Encadré : HVN et ICHN (Indemnités Compensatoires de Handicap Naturel)

La politique d'aide aux zones défavorisées est reconnue comme étant un outil de pilotage aux effets significatifs mais elle n'est pas axée sur des objectifs en termes de préservation de la biodiversité, et reste peu ciblée. Ainsi, en France, presque toutes les exploitations agricoles qui se trouvent à l'intérieur d'une zone défavorisée sont éligibles à l'ICHN, les critères d'éligibilité retenus (chargement notamment) ne garantissant pas une biodiversité élevée.

Pour le Forum, une approche possible pour le maintien de l'agriculture HVN serait de croiser des critères d'éligibilité définis à l'échelle de la « zone » et, plus encore, à l'échelle de l'exploitation agricole, afin de cibler les aides sur les exploitations qui, au sein de zones HVN, mettent en œuvre des pratiques agricoles compatibles avec l'expression d'une biodiversité riche.

Plusieurs éléments de contexte apparaissent aujourd'hui favorables à la montée en puissance d'une véritable politique HVN :

- L'agriculture HVN apparaît bien placée pour souscrire de front aux deux préoccupations prioritaires des citoyens européens qui, selon l'Eurobaromètre « Les Européens, l'agriculture et la politique agricole commune en 2007 » publié en 2008, sont : « la fourniture d'aliments sains et sans dangers » et « la protection de l'environnement » ;
- Un des grands constats confirmés par l'expertise scientifique collective INRA « biodiversité et agriculture » est que le facteur limitant de l'expression de la biodiversité à l'échelle d'une région agricole est le pourcentage de végétation semi-naturelle dans le territoire : en deçà d'un seuil de 20% de ces éléments semi naturels, la biodiversité est sérieusement affectée ;
- Plus globalement, le diagnostic de plus en plus partagé selon lequel la lutte contre la faim dans le monde ne passe pas par des exportations de produits de l'Europe vers les pays moins avancés, mais au contraire par le développement des capacités de production en propre dans ces derniers (voir par exemple à ce sujet les conclusions de l'IAASTD³). On peut défendre le principe que l'Europe peut globalement extensifier sa production.

³ — <http://www.agassessment.org/>



CONCLUSION : UNE NOUVELLE MANIÈRE D'ENVISAGER LES RELATIONS AGRICULTURE ET BIODIVERSITÉ



Pré-vergers en Lorraine. © PNR de Lorraine

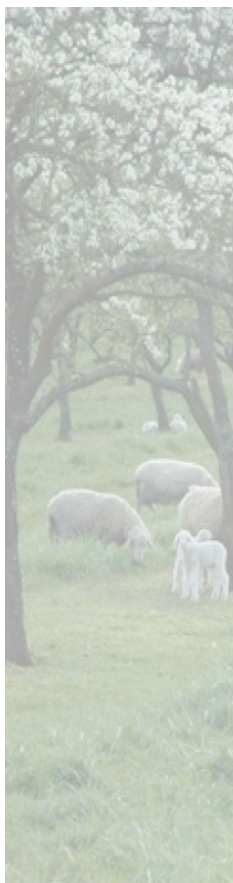
I. Retrouver une ambition pour la biodiversité

Au regard des surfaces qu'elle gère, l'agriculture a une responsabilité majeure dans l'évolution d'ensemble de la biodiversité dans le contexte européen. En fonction des pratiques qu'elle met en œuvre, elle peut tout autant dégrader que ménager le fonctionnement naturel des écosystèmes ruraux.

Comme l'a reconnu la Stratégie Paneuropéenne pour les Paysages et la Biodiversité – et la récente conférence de Kiev en 2003 – l'objectif de préservation de la biodiversité ne pourra être atteint sans un maintien de systèmes agricoles à Haute Valeur Naturelle. L'originalité du projet tient sans doute à son ampleur géographique : si les sites remarquables constituent un noyau biologique en termes d'espèces, ce ne sont pas tant des îlots de biodiversité représentant quelques points de SAU qu'il s'agit de conserver, mais bien une trame d'ensemble. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la valeur indicatrice de 25-30 % de la surface européenne concernée par l'agriculture HVN selon l'Agence Européenne de l'Environnement. Cet objectif d'ensemble comporte selon le Forum deux volets complémentaires.

Le premier volet consiste à conserver les attributs écologiquement favorables dans les systèmes actuellement HVN ; autrement dit à conserver l'agriculture HVN existante. Ce volet constitue ce que l'on peut appeler le « cœur traditionnel » de l'action en faveur de l'agriculture HVN qui considère, à juste titre, qu'il est plus rapide de détruire des habitats et des espèces que de les restaurer et que, plus globalement, l'agriculture HVN constitue un héritage irremplaçable du patrimoine européen sur les plans écologique, humain et économique (si l'on considère la qualité des denrées produites le plus souvent sans intrants et, pour beaucoup, possédant une valeur organoleptique spécifique). C'est lui qui justifie l'exercice d'inventaire des zones et systèmes HVN à grande échelle pour cibler les outils à destination d'exploitations le plus souvent marginales dans les grands circuits économiques.

Le second volet vise à accompagner, probablement par le biais d'un autre dispositif politique, les exploitations mettant en œuvre collectivement, à l'échelle d'une zone qui n'est pas (ou plus) HVN, des pratiques permettant l'émergence d'une biodiversité. Ce volet ne se conçoit pas à la même échelle que le précédent et repose sur des approches plus fines et des outils d'analyse agro-écologiques plus poussés, dans la mesure où il ne s'agit pas de constater une haute valeur naturelle mais d'en prévoir les conditions d'émergence. Ce volet traduit l'évolutivité du dispositif de soutien à l'agriculture HVN : une zone peut devenir HVN si la dynamique d'ensemble des exploitations va dans ce sens ; à *contrario*, une zone peut perdre sa désignation HVN si la densité d'exploitations HVN y devient trop faible.



Précisons que ce dispositif HVN s'inscrit dans un dispositif plus large en faveur de la biodiversité. En effet, parallèlement à cet objectif politique ciblé sur l'agriculture HVN, il semble nécessaire de gérer des espaces présents hors zone HVN, qu'ils renvoient à des sites remarquables ou à une trame écologique plus large. Cet objectif renvoie à la possibilité d'introduire des éléments semi-naturels ou d'adapter les modes de gestion en fonction de la biologie de certaines espèces (fauche tardive...) dans des exploitations qui ne sont pas, dans leur ensemble, HVN. Ce volet peut s'appuyer sur des points actuellement en émergence – nous pensons aux surfaces en couvert écologique de la conditionnalité des aides, au projet de « trame verte » mais aussi au développement de l'agriculture biologique.

Encadré : vers un label HVN ?

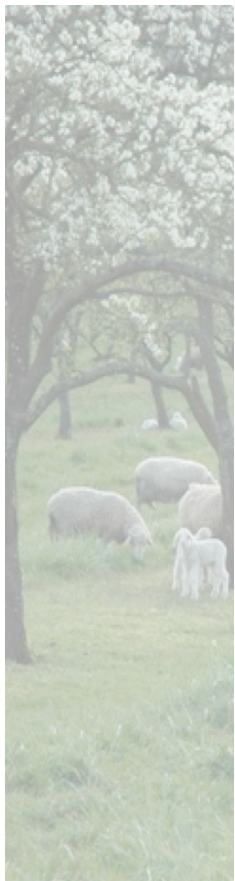
Le ciblage des aides publiques sur des exploitations HVN revient à définir des critères d'éligibilité à l'échelle du système de production. Dans son principe, une telle démarche est similaire à une labellisation d'exploitations.

Au-delà des seules aides publiques, un tel label pourrait acquérir une signification sociale plus large, permettant par exemple à un consommateur de savoir que la viande ou l'huile d'olive qu'il achète est obtenue à partir d'un mode de production favorable à la biodiversité, de manière plus spécifique que d'autres démarches « environnementales ». Il permettrait également à des exploitants qui n'ont aujourd'hui que peu de reconnaissance sociale et politique de faire valoir la « valeur naturelle » à laquelle ils contribuent (l'agriculture extensive n'a pas de marque de reconnaissance spécifique).

Le Forum défend l'idée d'un tel label, tout en étant conscient des enjeux auxquels un tel projet renvoie : nécessité de préciser des critères adaptés aux contextes locaux dans la définition du label, articulation avec les autres labels existants.

II. Une vision dynamique et prospective

Quel que soit le volet considéré, il convient de le replacer dans une vision dynamique. C'est évident pour le volet lié à l'émergence d'une nouvelle biodiversité, ce l'est sans doute moins pour le premier volet, dans lequel l'image des systèmes « traditionnels », figés, s'impose rapidement. Pourtant il convient de considérer que beaucoup de ces systèmes sont des héritages relativement récents : les prairies normandes datent pour la plupart du XIX^{ème} siècle et bien des prairies du Jura ou du Bugey riches en fleurs étaient en céréales il y a cinquante ans. L'outarde s'est développée il y a un peu plus d'une centaine d'années dans les paysages ouverts de Poitou-Charente, profitant d'un recul du bocage. Les paysages agraires ont toujours évolué et les haies, prairies, franges boisées n'ont cessé de se

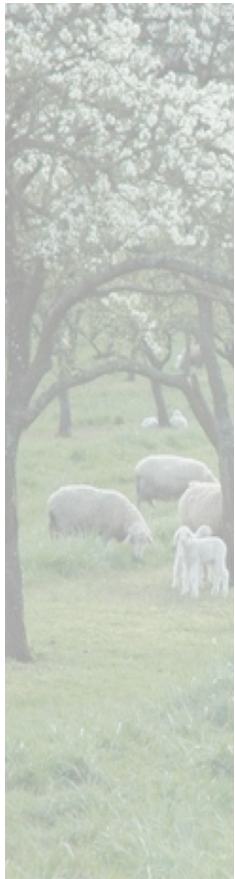


déplacer. Dès lors, ce qui compte dans un projet d'agriculture HVN est de conserver – ou de (re)créer, lorsqu'elles ont disparu – des formes d'habitats semi-naturels favorables à la biologie d'espèces rares et/ou à de nombreuses espèces différentes. L'important est d'éviter les irréversibilités, ce qui suppose notamment de mieux comprendre l'interaction entre les processus écologiques et technico-économiques.

Cette approche débouche nécessairement sur une vision systémique des relations agriculture et biodiversité, allant au-delà de la préservation de quelques hectares de SAU. Il n'y a pas de volonté d'élitisme dans le projet en faveur de l'agriculture à haute valeur naturelle : il consiste au contraire à envisager un développement à long terme de l'agriculture HVN. Nous défendons ici l'idée que la valeur de la nature, contrairement à un bien économique classique, ne dépend pas de sa rareté : son extension peut au contraire en accroître la valeur et la durabilité.

Cette vision dynamique et prospective de l'intégration des relations agriculture et biodiversité à l'échelle européenne n'en est sans doute qu'à ses débuts. Elle nécessite sans doute une rupture dans la manière d'envisager les relations agriculture biodiversité. En effet, depuis 60 ans – avec la généralisation de la dernière révolution agricole liée à la chimisation et la motorisation de l'agriculture – la biodiversité s'est trouvée négligée, puis reléguée aux marges du développement agricole. Cette vision est encore très prégnante aujourd'hui lorsque l'on parle de surfaces de « compensation » écologique ou que la trame verte et bleue vient se surajouter sur la matrice agricole comme « à côté » de celle-ci. Le projet politique en faveur de l'agriculture HVN consiste à intégrer intentionnellement le fonctionnement des écosystèmes et le maintien de l'ensemble des espèces – y compris celles sauvages – dans les processus de production agricole.

Dans la connaissance et la reconnaissance de l'agriculture à haute valeur naturelle – qui donne son titre à ce document –, il y a la conviction qu'il n'y a plus d'espèces inutiles quand on les replace dans le fonctionnement dynamique des écosystèmes. La compréhension des mécanismes à l'interface de l'agriculture et la biodiversité permet à des acteurs de connaître et reconnaître la valeur de la biodiversité, qui n'est alors plus seulement marchande, mais aussi celle qui lui est reconnue par l'homme qui a conscience qu'il observe la nature, en est responsable et comprend qu'il peut en être un acteur positif.



POUR EN SAVOIR PLUS...

La plupart des publications sur l'agriculture HVN sont accessibles en anglais.

1) Sites Internet spécialement consacrés à l'agriculture HVN

Site du forum européen pour la conservation de la nature et le pastoralisme : <http://www.efncp.org/>

Site de l'agence européenne de l'environnement : <http://www.eea.europa.eu/> (avec plusieurs renvois à l'agriculture HVN en tapant « HNV » dans la boîte « search »)

Site du centre commun de recherche d'Ispra : <http://agrienv.jrc.it/index.htm>

2) Publications et documents en ligne sur Internet relatifs à l'agriculture HVN

Présentation très synthétique (une page) des concepts de l'agriculture HVN, en français : <http://www.ecologie.gouv.fr/Espaces-agricoles-a-haute-valeur.html>

Rapport « the Nature of Farming » (en anglais) : <http://www.efncp.org/download/TheNatureOfFarming1994.pdf>

Rapport de l'EEA sur l'agriculture à Haute Valeur Naturelle (en anglais) : http://reports.eea.europa.eu/report_2004_1/en

Cartographie des terres agricoles HVN en Europe (JRC et EEA) : http://agrienv.jrc.it/publications/pdfs/HNV_Final_Report.pdf

Cartographie des exploitations HVN en France (réalisée par SOLAGRO) disponible en français sur : <http://www.naturefrance.fr/spip.php?article93n> ou pour la version anglaise originale <http://agrienv.jrc.it/publications/ECpubs/>

Étude sur la construction d'indicateurs de suivi des plans de développement ruraux par l'IEEP (en anglais). October 2007 : http://ec.europa.eu/agriculture/analysis/external/evaluation/index_en.htm

Les indicateurs agrienvironnementaux de l'agence européenne de l'environnement (en anglais) : reports.eea.europa.eu/eea_report_2006_2/en/IRENA-assess-final-web-060306.pdf

3) Autres sites Internet utiles

Expertise scientifique collective INRA : agriculture et biodiversité, des synergies à valoriser : http://www.inra.fr/l_institut/expertise/expertises_realisees/agriculture_et_biodiversite_1

La stratégie nationale pour la Biodiversité : http://www1.environment.gouv.fr/article.php3?id_article=2006

Le site du programme de recherche « action publique, agriculture & biodiversité » comprend également des informations et renvois utiles : <http://w3.rennes.inra.fr/sad/diva/>

Et plus particulièrement, pour des renvois sur de nombreux sites : http://w3.rennes.inra.fr/sad/diva/pages_web_diva/sites_information.htm

Documents PDRH : <http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/europe-international/la-programmation-de-developpement-rural-2007-2013/programme-developpement>

ABRÉVIATIONS

- AB : Agriculture Biologique
- AEE : Agence Européenne de l'Environnement
- CLC : Corine Land Cover
- DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- DGEAF : Document Général des Espaces Agricoles et Forestiers
- EFNCP : European Forum on Nature Conservation and Pastoralism (Forum Européen pour la Conservation de la Nature et le Pastoralisme).
- HVE : Haute Valeur Environnementale
- HVN : Haute Valeur Naturelle (en anglais : HNV, High Nature Value)
- IAASTD : International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development
- ICHN : Indemnités Compensatoires de Handicap Naturel
- IEEP: Institute for European Environmental Policy
- IFEN : Institut Français de l'Environnement
- JRC : Joint Research Center (Centre Commun de Recherche)
- MAE : Mesure Agri-environnementale
- N2000 : Natura 2000
- PAC : Politique Agricole Commune
- PDR : Plan de développement ruraux
- PDRH : Plan de Développement Rural Hexagonal
- PHAE : Prime Herbagère Agro-environnementale
- RGA : Recensement Général Agricole
- SAU : Surface Agricole Utile
- UE : Union Européenne
- ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

On ne préservera pas durablement la biodiversité à large échelle en Europe sans préserver spécifiquement les formes d'agriculture et les exploitations qui lui sont favorables. Ce constat, aujourd'hui largement partagé, peut être considéré comme fondateur du concept d'agriculture à Haute Valeur Naturelle. En effet, plus de la moitié des espèces d'intérêt biologique sont associées à l'existence d'habitats agricoles et pastoraux favorables. À l'inverse, des formes d'agriculture sont susceptibles de détruire certains habitats et espèces qui contribuent à la valeur biologique des différentes régions et zones d'Europe.

L'agriculture à Haute Valeur Naturelle vise à distinguer les formes d'agriculture qui sont favorables à l'expression de la biodiversité : flore des prairies et des espaces semi-naturels, insectes, oiseaux,... La connaissance des caractéristiques agro-écologiques de l'agriculture HVN apparaît donc comme la première étape d'une reconnaissance politique visant une prise en charge adaptée des enjeux de biodiversité associés aux espaces agricoles.

A l'heure actuelle, il convient de donner corps aux engagements politiques en matière de biodiversité – chaque État membre du Conseil de l'Europe s'étant engagé en 2003 à identifier les zones HVN à l'échéance 2006 et à mettre en œuvre des programmes de mesure adaptés en 2008. Si ces échéances sont d'ores et déjà dépassées dans la perspective du « halte à la perte de biodiversité en 2010 », les urgences demeurent.

Le Forum Européen pour la Conservation de la Nature et le Pastoralisme – engagé dans la promotion de l'agriculture HVN dès ses origines, en 1994 – souhaite à travers ce document fournir une présentation d'ensemble des concepts et bases pour appréhender l'agriculture à Haute Valeur Naturelle. Largement illustré, il comporte deux grandes parties : 1. Un exposé des bases techniques de l'agriculture HVN et 2. Une analyse des enjeux politiques associés à la préservation de formes d'agriculture HVN en Europe. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs agriculteurs, politiques, administrations, collectivités, gestionnaires, chercheurs ou citoyens concernés par les relations agriculture et environnement.

Le message d'ensemble repose sur la conviction qu'il est impératif de changer de niveau d'ambition dans la prise en compte de la biodiversité par l'agriculture. L'agriculture à Haute Valeur Naturelle offre un cadre permettant de reconnaître la valeur de types d'agriculture qui ménagent la biodiversité.



Mars 2009



European Forum on Nature Conservation and Pastoralism